

REPUBLIQUE FRANCAISE- DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE FONTANNES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 15 Date de la Convocation : 05/04/2019
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres qui ont pris part Date Affichage : 05/04/2019
à la Délibération : 13

Séance du Jeudi 11 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontannes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René MARCHAUD, Maire.

PRESENTS : MARCHAUD René, Maire, JOUVE Yves, Dr VIGOUROUX Joëlle, BRUNEL Stéphane, BOULET Geneviève, Adjoints au Maire, RASPAIL Marie-Pierre, CHANIS Véronique, PASSEMARD Franck, MEUNIER Frédéric, GAUTHIER Christelle, BARRET David, CALMIER René, BARRIERE Frédérique, Conseillers Municipaux

EXCUSEES : MALLASEN Aurélie, BARD Cécile Conseillères Municipales.

SECRETAIRE : BARRIERE Frédérique, Conseillère Municipale

COMPTE RENDU

1 - Vote des Budgets Primitifs 2019 – Commune et Assainissement

COMMUNE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	687 437.60 €	687 437.60 €
Section d'investissement	607 821.13 €	607 821.13 €
TOTAL	1 295 258.73 €	1 295 528.73 €

Le budget primitif Commune 2019 est équilibré en recettes et dépenses.

Budget Primitif 2019 Commune : 11 votes pour et 2 abstentions

ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	99 414.85 €	99 414.85 €
Section d'investissement	82 166.97 €	82 166.97 €
TOTAL	181 581.82 €	181 581.82 €

Le budget primitif Assainissement 2019 est équilibré en recettes et dépenses.

Budget Primitif 2019 Assainissement : 11 votes pour et 2 abstentions

2 - Vote des taux de fiscalités directe locale

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions actuels et propose de les maintenir pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 10.82 %
- Taxe foncière (bâti) 15.58 %
- Taxe foncière (non bâti) 91.51 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire sur 2019 les taux de fiscalité de 2018.

VOTE : 11 pour et 2 abstentions

3- Vote des Subventions aux associations

	BP 2018	BP 2019
Club des Aïnés Ruraux Fontannois	280 €	280 €
Comité des Fêtes	530 €	530 €
TENNIS CLUB		
* Association	250 €	250 €
* Ecole de Tennis	275 €	275 €
A.P.E. Ecole Publique	250 €	250 €
U.S. FONTANNES		
* Association	425 €	425 €
* Ecole de Foot	345 €	345 €
A.C.C.A. Fontannes		
* Association	280 €	280 €
Anciens Combattants Subv.Exception.	0 €	270 €
BRIN DE FICELLE		
* Association	335 €	335 €
<u>Subv.Exception.</u>		
* Festival du Jeu	/	630 €
* <u>Médiathèque</u>	<u>3637 €</u>	<u>3637€</u>
Achat d'ouvrages	510 €	510€
Subvention	3000 €	3 000€
Matériel Equip. / documents	97 €	97€
Navette BDP Brioude-Fontannes	30 €	30€
FSL (Fond Solidarité Logement) 1€/habit.	975 € (975x1 €)	962 € (962x1 €)
TOTAL	7 582 €	8 469 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant des subventions et de les inscrire au Budget Primitif 2019

4- Amortissement Commune : Eclairage Stade d'entraînement

Il y a lieu d'amortir les travaux d'éclairage du stade d'entraînement, achevés en 2018, en les inscrivant à l'inventaire. Monsieur le Maire propose donc d'amortir ces travaux, d'une valeur brute de 11 127.39 euros, sur 10 ans, suivant la préconisation de la Trésorerie de BRIOUDE.

Voté à l'unanimité

5 - Amortissement Commune : Logiciels Berger Levrault

Il y a lieu d'amortir l'acquisition des logiciels Berger Levrault (Pack CDG43 E. Magnus) en 2018, en les inscrivant à l'inventaire. Monsieur le Maire propose donc d'amortir ces logiciels, d'une valeur brute de 1840.80 euros, sur 2 ans, suivant la préconisation de la Trésorerie de BRIOUDE.

Voté à l'unanimité

6 - Amortissement Assainissement : modifications et nouveaux

Il y a lieu de modifier le tableau amortissement de la nouvelle station d'épuration au numéro d'inventaire n°16, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2017, en y incluant l'enlèvement des bâches réalisé en 2018 et inscrit à l'inventaire n°23 pour un montant de 7216.51 € en l'appliquant dans l'amortissement sur la durée restante de l'inventaire n°16 à savoir 48 ans.

Il y a lieu d'amortir les travaux d'assainissement réalisés en 2018 suite aux orages de juillet 2018 et l'achat d'un tracteur tondeuse (John Deer X950R) acquis en 2018, réglés en section d'investissement, en l'inscrivant à l'inventaire.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir les travaux d'assainissement intégrés en 2018, d'une valeur brute de 35 289 €, sur 15 ans, suivant la préconisation de la Trésorerie de Brioude. Son numéro d'inventaire est le 26.

Monsieur le Maire propose également d'amortir le tracteur tondeuse, intégré en 2018, d'une valeur brute de 18 000 €, sur 7 ans, suivant la préconisation de la Trésorerie de Brioude. Son numéro d'inventaire est le 24.

Voté à l'unanimité

7 - Taxe Locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal avait institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019. Les tarifs réglementaires sont réévalués chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De maintenir la TLPE
- D'actualiser les tarifs comme présentés dans les tableaux ci-dessous

Tarifs : TLPE applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 (par m² et par an)

A/ Enseignes (article L 2333-9-B-3° du CGCT)

Exonération pour surface ≤ 7 m²

Superficie/annonceur	>7 m ² et \leq 12 m ²	>12 m ² et \leq 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1er janvier 2019	15,70 €/m ²	31,40 €/m ²	62,80 €/m ²

B/ Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L 2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

Superficie individuelle	Support non numérique		Support numérique	
	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs à compter du 1er janvier 2019	15,70 €/m ²	31,40 €/m ²	47,10 €/m ²	94,20 €/m ²

8 - Ligne de Trésorerie – Choix de la banque et autorisation de signature

M. le Maire indique qu'en raison du décalage dans le temps entre les dépenses et la perception des recettes, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fontannes, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à ouvrir cette ligne de trésorerie et l'autorise à signer les pièces relatives à ce contrat.

9 - Projet Toilettes Publiques – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne dans le cadre du Plan Ruralité

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction de toilettes publiques sur la place face à la Salle Polyvalente. En effet les toilettes publiques existants sur cette place étaient en très mauvais état et ont été démolis. Le montant estimatif des travaux s'élève à 26 748.74 € HT.

Pour ce faire, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour cet investissement auprès de la Région Auvergne dans le cadre du Plan Ruralité à hauteur de 40 % du montant HT soit de 10 699.50 €.

Pour un montant estimatif de travaux de 26 748.74 € HT, le plan de financement prévisionnel proposé est :

FINANCEURS	MONTANT HT	POURCENTAGES
Région (Plan ruralité)	10 699 .50 €	40 %
Emprunt	16 049.24 €	60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet et de l'inscrire au Budget 2019 de la Commune
- De solliciter une subvention auprès de la Région
- D'approuver le plan de financement prévisionnel

10 - Association du Tennis Club de Fontannes – Demande de garantie d'emprunt

(Point rajouté en début de séance avec accord du Conseil Municipal)

M. le Maire rappelle que l'Association du Tennis Club de Fontannes est une association dynamique avec près de 60 licenciés et organise chaque année un tournoi très réputé dans le Brivadois.

Afin d'améliorer leur capacité d'accueil et d'organisation, l'Association du Tennis Club de Fontannes souhaite réaliser une extension du Club house pour une surface de 20 m². En effet, dans le cadre de la création d'une aire de jeux, la commune implante un terrain de Padel qui va entraîner l'arrivée d'un nouveau public.

Pour cela, l'association souhaite contracter un emprunt d'un montant de 20 000 € maximum auprès du Crédit Mutuel de Brioude

Après renseignement pris auprès du Trésorier, la Commune peut garantir un emprunt réalisé par une association si celui-ci est destiné à financer une opération présentant un intérêt public communal et sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir l'emprunt contracté par l'Association Tennis Club de Fontannes auprès du Crédit Mutuel de Brioude à hauteur de 50 % du montant emprunté soit 10 000 €.